



## Sommaire

Edito

P. Boudet ..... p. 1

Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne

O. Dehaëse ..... p. 2

Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne

T. Leneveu ..... p. 2-3

France Energies Marines  
Projet d'institut d'excellence pour les énergies décarbonées (IEED)

J.E. Coatrieux ..... p. 3

Bretagne Très Haut Débit  
Feuille de route du projet

G. Urvoas ..... p. 4

### Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

1. A partir du site du CRB  
[www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)

2. À partir du site du Conseil Régional  
<http://www.bretagne.fr>  
puis La Région puis Le CESER puis Avis

Site Internet :  
[www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)

mail :

[cgt.bretagne@wanadoo.fr](mailto:cgt.bretagne@wanadoo.fr)

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Christian PELTAIS

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

# SPECIAL CESER

## SEANCE PLENIERE DU 12 MARS 2012



EDITO par  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

C'est une séance extraordinaire qui s'est voulue ordinaire. En effet, prévue dans le calendrier pour adopter les autosaisines (études) du CESER, la plénière s'est étoffée de dossiers de l'exécutif (Conseil Régional).

La première étude «Enseignement supérieur et territoires» a conforté l'analyse de la C.G.T. (juin 2010) selon laquelle, sous prétexte de «grand emprunt», la course à l'excellence et à la compétitivité était un leurre d'une part (il vaut mieux privilégier l'esprit réseau plutôt que le regroupement d'universités) et que la LRU (Liberté et Responsabilités des Universités) est contre productive.

La seconde étude «Appropriation sociale des sciences...» pose en grand la question de la démocratie sociale et son appropriation par les citoyens et, à fortiori, par les salariés. Elle a permis aussi à la C.G.T. de pointer la maîtrise publique donc des financements pour la recherche et plus singulièrement la recherche fondamentale.

Maîtrise et financement publics sont aussi rappelés dans les deux autres interventions sur «France Energies Marines» et «Bretagne Très haut Débit». Sur ces deux dossiers, la C.G.T. a mis en avant la question des emplois qui y sont liés, plus particulièrement sur la qualité de l'emploi à travers les réflexions autour de la GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale). Poser dès maintenant cette réflexion à intégrer dans les rapports sociaux, c'est se mettre à l'offensive pour l'avenir et en conformité avec nos orientations de congrès...

Autre sujet traité «les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil Régional». A la dernière plénière de janvier, sur le PRS 2012-2017 (Projet Régional Santé), la C.G.T. a fait une déclaration en pointant

nos exigences (voir Rapid'Info N° 403). Un nouveau dossier participant à l'amélioration de la politique de santé des Bretons n'a pas satisfait le collège patronal. Après s'être abstenus à quelques uns, cette fois-ci ils étaient plus nombreux (le monde agricole les a rejoints). Ce qu'il y a d'édifiant dans cet exemple, c'est la déclaration qu'ils ont faite pour se justifier mais surtout pour développer leur vision. En quelques lignes, le MEDEF explique que le patronat est attaché aux questions de santé mais que les dépenses augmentent plus vite que la richesse... Que la dette engendrée est à la charge des générations futures... Que le Conseil Régional n'a pas à se saisir de cette thématique qui n'est pas de sa compétence...

La dernière séance de janvier avait déjà fait émerger des velléités patronales, visiblement elles s'aiguisent à l'approche des échéances électorales.

**Raison de plus** pour faire du jeudi 29 mars, à l'appel des fédérations C.G.T. Santé/Action Sociale et Organismes sociaux, une journée d'action porteuse des revendications des personnels (emploi, conditions de travail...) convergente avec un haut niveau de protection sociale, d'accès aux soins répondant aux besoins des populations et aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle.

**Raison de plus pour**, dans la période, porter nos dix exigences pour sortir de la crise. Comme le dit la déclaration confédérale « Changer de politique, conquérir la justice sociale », l'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte, plus favorable aux revendications et au progrès social.

**Raison de plus** pour aller voter et affirmer sa citoyenneté.

Prochaine plénière du CESER : le 18 juin ! Que se sera-t-il passé entre temps ? Pour ma part, je veux le changement mais je sais que **les salariés auront toujours besoin d'une C.G.T. encore plus forte pour la prise en compte de leurs revendications.**

# Enseignement Supérieur et Territoires : enjeux et défis pour la Bretagne



L'étude « Enseignement Supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne » s'est déroulée en coïncidence temporelle avec les appels à projets « Investissements d'Avenir » puis leurs résultats. C'est pourquoi, ceux-ci ont abondamment nourri les débats de la commission Formation et Enseignement Supérieur tout au long de l'étude.

Lors de la session plénière du mois de juin 2010, un texte nous était soumis sur les « Investissements d'Avenir » (encore appelés alors Grand Emprunt). Après quelques constats, dans notre déclaration nous écrivions : « Ces constats ont amené certains à se demander si le volet enseignement supérieur du Grand Emprunt n'avait pas pour objectif principal de conforter et d'amplifier la recomposition du paysage universitaire débutée avec la mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et poursuivie avec la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). » Plus loin encore nous ajoutions : « Peut-on imaginer qu'à la fin de cette recomposition, la France soit revenu au paysage universitaire des années 1960 (...) ? Le culte du toujours plus gros et les formes nouvelles de gouvernance (...) laissent cette possibilité ouverte sinon probable. Comment cela se traduirait-il en Bretagne ? Sans doute par la persistance d'un seul pôle universitaire de grande taille fédérant certainement les chercheurs des agglomérations de Rennes et Nantes, peut-être ceux de Brest et Lorient. Cette structure serait centrée sur deux ou trois thématiques (les TIC, la mer, l'agroalimentaire). » Et nous pointions les risques que représentait, en terme d'aménagement du territoire, cette vision de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui, alors que les résultats des appels à projets « Investissements d'Avenir » sont connus, force est de constater que nos craintes d'alors s'avèrent exactes. Avec cette opération, il s'agissait bel et bien de forcer des regroupements d'universités avec sélection de quelques thématiques. Ce cahier des charges implicite mais appliqué dans le choix des IDEX, ne correspond pas, comme le démontre l'étude, à l'organisation historique de l'enseignement supérieur breton. C'est pourquoi, l'échec de l>IDEX IC-Ouest était prévisible mais doit être relativisé.

En effet, du point de vue de la CGT, le maintien d'un réseau dense de sites d'enseignement supérieur est l'un des éléments prépondérants pour garantir l'ambition de « favoriser des parcours de réussite pour chacun ». Nous avons toujours préféré la promotion des excellences par la coopération entre acteurs (universités, antennes universitaires, écoles...) à l'excellence institutionnalisée d'universités mastodontes se faisant concurrence et se privatisant de fait sinon de droit.

C'est ce qui a amené la CGT à dénoncer la loi Liberté et Responsabilités des Universités dès son adoption en 2007. Nous avons toujours considéré que la LRU était une loi scélérate qui condamnait les établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement les univer-

sités à s'auto-appliquer une forme détournée de la RGPP, cette désormais célèbre tueuse d'emplois publics. C'est ce que nous constatons aujourd'hui avec les difficultés budgétaires et les gels d'emplois de nombreuses universités en Bretagne comme ailleurs en France.

Quelle solution l'Etat, qui conserve l'enseignement supérieur comme compétence, propose-t-il à ces difficultés? Le grossissement des universités dans la logique du « Big is beautiful - Gros c'est beau! » qui rapidement se transforme en « To big to die - Trop gros pour mourir ». Après cette transformation, la trop fameuse excellence n'est plus une nécessité.

Jusqu'à maintenant, l'enseignement supérieur en Bretagne a plutôt résisté à ces tentations, préservant un esprit de réseau. C'est ce que met en évidence l'étude dont nous débattons aujourd'hui.

Il est loin d'être certain que cette prééminence d'un esprit de réseau perdure car l'enseignement supérieur n'est pas déconnecté du reste de la société. Il se retrouve aujourd'hui engagé dans les débats sur les compétences et places respectives des collectivités territoriales. Ainsi, alors que, comme le montre l'étude, la Région occupait depuis une vingtaine d'années un rôle de chef de file, celui-ci se trouve menacé par le poids grandissant des métropoles qui, les unes après les autres, se dotent de schémas métropolitains d'enseignement supérieur. Quelle cohérence et quelle articulation entre ces différents schémas et le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la Région Bretagne entend se doter pour la fin de l'année 2012 ? Le débat débute à peine.

**En conclusion, la CGT apprécie tant l'exhaustivité que l'esprit général de l'étude « Enseignement Supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne », esprit qui s'inscrit parfois à contre-courant d'arguments extrêmement prégnants dans les débats actuels.**



L'étude de la section prospective du CESER « Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne » a le mérite de s'attaquer de front à la question de la relation entre les sciences et la société. Comme à l'accoutumée, cette étude prospective est construite à partir de quatre scénarii. Néanmoins, chacun de ces scénarii peut apparaître comme l'aboutissement avec accentuation de choix que déjà aujourd'hui on voit poindre dans le rapport entre la société et les sciences et technologies.

Ainsi, la controverse sur les causes de la surmortalité des abeilles peut-elle aujourd'hui être vue comme une expression du scénario : « **néga-science** » si l'on se place du point de vue des experts de l'industrie des pesticides, « **accro-science** » si l'on se place du point de vue des apiculteurs impuissants à préserver leur outil de production, « **balbu-science** »

si l'on se place du point de vue de producteurs en agriculture intensive pour qui le rendement est une nécessité.

Chacun de ces points de vue prend appui sur des arguments scientifiques pour tenter de convaincre. Aucun des arguments scientifiques ne constitue la vérité mais seulement une part toujours en progrès de la connaissance dans ce domaine. Cela illustre combien le scénario « **négo-science** » est sans doute le plus raisonnable. Il est aussi celui qui demande le plus grand travail intellectuel sur ces problématiques de lien entre sciences, technologies et société.

Les préconisations de l'étude résonnent pour la CGT comme un appel à donner à tous les citoyens les moyens et les clés pour effectuer ce travail intellectuel. Il y va de la conquête d'une véritable démocratie sociale chère à la CGT.

Parmi les préconisations, celles concernant la diversité dans la recherche nous paraissent extrêmement importantes. L'étude ne manque pas de noter l'appauvrissement des thématiques et domaines de recherche avec une prédominance des recherches technologiques appliquées, liées à des marchés sur les recherches fondamentales n'ayant pour seul but que l'augmentation des connaissances.

Pour la CGT, la raison clé de cet appauvrissement est le bouleversement substantiel des modes de financement de la recherche au cours des dernières années. Aujourd'hui, pour obtenir un financement en recherche, il est quasiment obligatoire de proposer un projet de courte durée (typiquement 3 ans) débouchant sur un transfert technologique vers le secteur privé. Ce type de financement sur projets interdit presque toute recherche fondamentale et proscrit le long terme pourtant gage de l'élévation du niveau des connaissances. La recherche ne peut rester sous le seul joug de la rentabilité économique.

**C'est pourquoi la CGT réaffirme ici la nécessité de financements pérennes, sous maîtrise publique, pour la recherche et plus encore pour la recherche fondamentale. Cette maîtrise publique doit s'exercer aussi bien au niveau de l'état que de toutes les autres collectivités.**

Dans le cadre du CESER, nous ne pouvons que souhaiter que la Région Bretagne mette en place des modes de financement qui ne se limitent pas exclusivement à des projets courts à finalités technologiques mais qui encouragent des recherches fondamentales de moyen et long terme, indispensables à notre développement.



L'idée de la création d'un groupement de recherche et d'expertise d'envergure internationale dans le domaine des énergies marines sous la

forme d'un Institut et la définition des grands axes de travail de ce centre de ressources sont à mettre à l'actif des forces sociales, économiques et environnementales bretonnes et notamment à l'impulsion donnée par les deux assemblées régionales pour la construction d'une filière scientifique, industrielle, énergétique autour des énergies marines renouvelables.

Le délai de mise en place de cet Institut reconnu aujourd'hui comme IEED (Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées), les moyens financiers et humains qui lui sont accordés, les domaines de son intervention, son rôle dans la formation, la communication et l'appropriation collective des énergies marines, la représentation des salariés et des environnementalistes dans la future gouvernance sont autant de sujets qui, pour la C.G.T., devraient être mis en débat.

Aujourd'hui, nous pensons que le financement dans le cadre de l'IEED, réduit à 80 % des besoins exprimés, reflète un manque de prise en compte, par l'Etat et son gouvernement actuel, des besoins importants en recherche de pointe innovante dans le domaine des énergies marines. Cette décision risque également de freiner le développement des sites d'essais et des sites pilotes.

Pourtant, les énergies marines devraient, dans les prochaines années, occuper une grande part du mix énergétique français avec un premier objectif de 6000 MW (6GW) installés en 2020, chiffre qui ne sera peut être pas atteint par le seul éolien offshore posé, car il apparaît de plus en plus que les zones propices sont très limitées.

Ce premier pas en appelle d'autres de plusieurs GW pour développer une nouvelle filière industrielle créatrice de centaines d'emplois dans notre Région et de milliers d'emplois en France.

L'Etat doit donc revoir au plus vite sa copie pour que France Energies Marines soit considéré comme un Institut de première importance afin de développer très rapidement l'éolien flottant, l'hydrolien marin et estuarien, les systèmes houlomoteurs, l'énergie thermique des mers, les micro-algues et des solutions de stockage des énergies marines.

La CGT considère que la mise en place de cette nouvelle filière, ou un système productif qui fait appel à des domaines industriels et scientifiques très divers, peut servir d'exemple par une approche de développement humain durable et solidaire basé sur une coopération territoriale.

France Energie Marine, en développant des axes de recherche sur les questions d'appropriation collective, d'acceptation sociale et environnementale, de mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) peut contribuer au développement durable de la filière.

**Au delà de la structure France Energies Marines, compte tenu de la diversité des parties prenantes et des acteurs concernés par la construction de la filière des énergies marines, de la nécessité de confronter régulièrement les points de vue, d'anticiper les concertations par exemple sur le potentiel énergétique et le zonage, il nous paraît important que soit mis en place dans la conférence régionale de la mer et du littoral désormais reconnue par décret, un groupe de travail thématique dédié aux énergies marines.**

# Bretagne Très Haut Débit

## Feuille de route du projet



Intervention  
de  
Gaëlle  
Urvoas

La CGT s'est prononcée depuis longtemps sur la nécessité de construire un réseau en fibre optique jusqu'à chez l'utilisateur. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans cette instance sur Bretagne 2.0 en faisant des propositions et en soulignant la nécessité d'une cohérence régionale pour éviter les doubles réseaux et les fractures numériques territoriales.

Lors de la séance plénière du CESER du 12 mai 2011, la CGT avait exprimé son point de vue et ses propositions sur le SCORAN (Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique) en soulignant la carence des opérateurs privés qui se contentent d'aménager les zones les plus rentables laissant au financement public, donc à l'impôt, les zones les plus difficiles et les plus coûteuses en terme de raccordement.

Si le contexte du déploiement de la Fibre Optique jusque chez l'abonné (FTTH) a évolué favorablement depuis l'adoption du SCORAN (*publication des intentions d'investir des opérateurs et de l'appel à projet des réseaux d'initiative publique du Programme National Très Haut Débit, affectation de 21,9 M€ du Programme Opérationnel FE-DER, instauration de la Commission Consultative d'Aménagement Numérique du Territoire.*), il n'en demeure pas moins que sur les 1 642 500 lignes à passer en très haut débit pour 2030, 952 000 soit 58% restent à la charge de la puissance publique.

Ces lignes demandent un investissement moyen de 2000 € par prise. Le coût moyen des prises FTTH déployées en Bretagne par les opérateurs privés n'est pas communiqué. Mais, ne concernant que des zones denses en population, il doit être bien inférieur. Dans un souci de transparence, nous souhaitons que ce coût soit rendu public.

Afin d'éviter une nouvelle fracture numérique territoriale, la CGT avait également souhaité, qu'à l'instar de ce qui se pratiquait dans d'autres régions, une priorité soit donnée aux zones peu denses dont le niveau ADSL est très faible et ne permettra pas une montée en débit suffisante sur le cuivre.

C'est donc avec satisfaction que nous voyons figurer dans la feuille de route un axe "cohésion" qui répond à cette attente de déploiement FTTH sur les territoires "à faibles débits".

En retenant le principe de la prise en charge d'une ligne FTTH au titre de l'axe "cohésion" c'est à dire dans une zone à faible débit actuel, pour une ligne FTTH pour l'axe "équilibre", c'est à dire dans une ville moyenne, les acteurs publics bretons montrent qu'ils ont pris en compte la nécessité d'un aménagement équilibré des territoires permettant un accès de tous aux services de télécommunications du futur, élément essentiel du droit à la communication pour tous. C'est un objectif

structurant pour le territoire et ses habitants.

Cette cohésion sociale doit être la condition incontournable du cahier des charges et s'appliquer impérativement aux opérateurs privés qui tirent aujourd'hui d'importants bénéfices d'un réseau public qui a été financé par les utilisateurs avant d'être privatisé.

Les lignes haut débit financées par de l'argent public vont générer du trafic multimédia et des profits pour l'économie numérique (télécommunications, logiciel, services informatiques, services en ligne ...) qui représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale (25 % de la croissance mondiale, 30 % avant cinq ans). Les investissements dans l'économie numérique sont les plus productifs car ils accroissent la compétitivité des autres secteurs de l'économie.

Une modification du cadre national de déploiement de la FTTH est donc nécessaire afin d'augmenter les obligations des opérateurs et la participation financière des fournisseurs d'accès et de services marchands, en matière d'aménagement du territoire, de péréquation et de tarifs permettant l'accès de tous aux services, jusqu'aux plus innovants.

L'argent ne manque pas. Moins d'une dizaine d'années des dividendes versés en 2011 aux seuls actionnaires d'Orange suffiraient à raccorder toute la France en FTTH.

A l'exemple de la Région Bretagne, les opérateurs devraient donc se voir imposer la construction et le financement sur leurs fonds propres d'une prise FTTH en zone à faible débit pour une prise installée en zone déjà à haut débit.

Aujourd'hui ils font exactement l'inverse. Ils pratiquent une "péréquation à l'envers" !! En effet les abonnés ADSL paient de façon identique leur abonnement haut débit.

Or en fonction du débit qui varie de 1 à 20 mégas ils n'ont pas accès aux mêmes services notamment la télévision et autres services multimédia. Cette rente de situation n'incite pas les opérateurs à développer le haut débit et encore moins le très haut débit.

La construction puis l'entretien de plus de 2 millions de prises FTTH en Bretagne d'ici 2030 (+ 640 000 habitants) va générer un important volume d'heures de travail et d'emplois directs et indirects.

Nous exprimons notre souci de voir l'investissement public, qui sera confié à des opérateurs privés, se réaliser dans de bonnes conditions pour les salariés qui construiront ce fibrage.

La responsabilité sociale du projet devra être pleinement assumée par l'opérateur pressenti.

France Télécom-Orange devra veiller à ce que les conditions de travail, de rémunération et de formation permettent à leurs salariés qu'ils soient en interne ou sous-traitants de conserver leur emploi sur le territoire au fil des années.

Les points d'étape qui devront jaloner le déploiement de la fibre et qui sont nécessaires pour ajuster les prévisions aux réalités pourront prendre en compte cet élément de vigilance pour alimenter la GPEC territoriale sur ces métiers.

**En conclusion, la CGT constate que pour pallier à la carence des opérateurs privés des milliards d'euros publics vont être investis dans la construction de réseaux FTTH en France. Face à cette situation, la question de la réappropriation publique du secteur des télécommunications dans le territoire doit être posée.**